



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
11 décembre 2018
Français
Original : anglais

Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

Troisième partie de la première session

Katowice, 2-14 décembre 2018

Point 6 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session

Adoption du rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

Projet de rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris sur la troisième partie de sa première session

Rapporteur : M. Georg Boersting (Norvège)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 16 de l'Accord de Paris, a repris ses travaux à l'occasion de la troisième partie de sa première session le dimanche 2 décembre 2018, au Centre international des congrès de Katowice (Pologne). La troisième partie de la première session de la CMA a été ouverte par son président, M. Michał Kurtyka¹.

¹ La troisième partie de la première session de la CMA s'est tenue parallèlement à la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties (COP) et à la quatorzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Les délibérations de la CMP et de la CMA font l'objet de rapports distincts. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.



II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. La CMA a adopté l'ordre du jour de sa première session à sa 5^e séance, le 16 novembre 2016². L'ordre du jour adopté et les annotations figurent dans le document FCCC/PA/CMA/2018/1.

B. Application du règlement intérieur de la Conférence des Parties

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

C. Élection de membres supplémentaires au Bureau

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

(À compléter)

D. Organisation des travaux

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

3. Sur proposition du Président, la CMA a décidé qu'elle adopterait, pour l'organisation de ses travaux, l'approche présentée à la séance plénière de la Conférence des Parties³.

(À compléter)

III. Points 2 e) à 5 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Conclusion des travaux de la session

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Adoption du rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

4. À sa XX^e séance, le XX décembre, la CMA a examiné le projet de rapport sur la troisième partie de sa première session et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à achever le rapport sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

² FCCC/PA/CMA/2016/3, par. 4.

³ FCCC/CP/2018/L.1.